|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **La Formation syndicale Cgt - Prudis**Espace vie syndicale 263, rue de Paris Case 4-3 93516 Montreuil Cedex | Tél :01.55.82.82.17Courriel : prudis@cgt.fr |
| Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> |

**014 - Session 2 Le formalisme de l’audience**Public :Les Conseillères et conseillers prud'hommes désigné(e)s en cours de mandat ou n’ayant pas pu participer à la Session 2 dans leur territoire.Le contexte qui amène à faire de la formation :Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à un mandat ».** Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu’elles et ils soient à même de préparer et respecter le formalisme de l’audience.Les objectifs de formation :Les stagiaires seront outillés sur la session 2 Le formalisme de l’audience.Les thèmes abordés :1. L’audience, sa définition ;2. Sa préparation ;3. Son ouverture ;4. Son débat ;5. Sa clôture ;6. Son départage.Les pré requis à cette formation :Ce stage s'adresse aux conseiller(e)s prud'hommes désigné(e)s en cours de mandat ou n’ayant pas pu participer à la Session 2 Le formalisme de l’audience dans leur territoire et ayant suivi la Session 1 Prise de mandat.Évaluations prévues :Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations permettant aux stagiaires d’auto-mesurer leurs apprentissages.Évaluations sommatives de fin de thème, sous forme de synthèses.Évaluations appréciatives de thème ou de journée et en fin de formation .Forme et durée de l’action de formation :Stage de 5 jours du lundi 2 au vendredi 6 juin 2025 au Centre confédéral de formation syndicale Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette (91). Arrêt Courcelle sur Yvette de la ligne B du RER. Le centre est accessible aux personnes à mobilité réduite.Les frais de transport seront remboursés aux stagiaires sur présentation des justificatifs.Les frais d’hébergements et de restauration sont pris en charge par PRUDIS-CGT. |
|  |